

## COMMUNE DE FOURNEAUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué le 28 août 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du maire Jean-François NEYRAND

**Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13**

Présents : Jean-François Neyrand, Nicole Pralas-Tricaud, Bernard Charmillon, Paul Chenaud, Marise Girard, Bastien Chaize, Jérôme Dubost, Pascal Gouttenoire, Isabelle Junet, Myriam Maise-Couturier, Daniel Martin et Agnès Roche-Fernandez

Absents excusés : Raphaël Roche

Absente : Valérie Labrosse

Pouvoir : Raphaël Roche a donné son pouvoir à Marise Girard

Le Maire fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Daniel Martin comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François Neyrand demande l'accord du conseil pour compléter l'ordre du jour dans l'examen de la situation financière et décider des modifications budgétaires. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Jean-François Neyrand rappelle l'ordre du jour modifié :

#### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la séance du 12 juillet 2019.
- 2) Point sur la situation financière et décisions modificatives budgétaires.
- 3) Information sur la consultation assistance à maîtrise d'ouvrage pour les terrains de la Crenille.
- 4) Assainissement :
  - Lancement d'une consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception/réalisation d'un assainissement collectif à Caribolle.
  - Réalisation de l'assainissement pour les parcelles 433 et 434 à la Crenille.
- 5) Voirie :
  - Information sur les travaux de goudronnage réalisés pendant l'été.
  - Décision sur l'aménagement en bordure du Chemin de Passage..
- 6) Information sur le fonctionnement des services communaux.
- 7) Information sur l'urbanisme
- 8) Questions diverses.

## **1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PV DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2019**

Le projet de procès verbal de la séance du Conseil du 12 Juillet 2019 a été affiché et adressé à tous les conseillers. Aucune remarque n'a été déposée, le procès verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

## **2- POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Des tableaux faisant le point sur la situation budgétaire au 31 juillet et sur la perspective à fin d'année sont remis à chaque conseiller.

Jean François Neyrand indique que l'avancement budgétaire au 31 juillet et la perspective à fin d'année montrent une amélioration des recettes de fonctionnement d'environ 30 000 euros. Cette amélioration est en grande partie due à la rectification des bases de taxe d'habitation. La baisse d'environ 11% constatée en 2018 n'a pas été expliquée, mais nous recevons un rattrapage pour 2018 et retrouvons un niveau normal en 2019.

Les autres recettes ne devraient pas connaître de modifications sensibles hors les écarts habituels de prévision.

L'estimation qui peut être faite des dépenses de fonctionnement ne montre pas d'écart significatif avec la prévision budgétaire.

Aussi l'excédent de fonctionnement évalué à environ 11 000 euros pourrait passer à environ 45 000 euros sans utilisation du report de fonctionnement.

En ce qui concerne les investissements, nous avons réalisé en 2019 le goudronnage partiel du chemin des Coines et du chemin de Viremoulin pour un montant total de 34 000 euros TTC environ. Le département nous a notifié une subvention à 34 % soit moins que ce que nous avons évoqué par erreur en conseil le 3 mai dernier. Par ailleurs le montant investi est légèrement supérieur car nous avons un peu allongé la partie traitée pour éviter des dégradations rapides.

Lorsque nous avons pris la décision de réaliser les travaux, nous n'avons pas modifié le budget. Il faut donc aujourd'hui ajuster le budget pour régler EIFFAGE qui a fait les travaux.

La proposition serait d'inscrire en travaux de voirie 35 000 euros, de réduire la prévision de véhicule de chantier au montant effectivement payé (écart de 12 400), de réduire l'achat du fonds de commerce au montant payé (écart de 3 500), d'inscrire en recettes la part de subvention notifiée correspondant à l'investissement voirie 2019 (écart de 9 700) et de prendre le solde (9 400) sur l'opération de la Crenille qui serait ainsi ramenée à 58 720 euros. Par ailleurs, il semble que l'installation d'une douche et de sanitaires du personnel au restaurant scolaire soit un peu sous estimée. Aussi est-il proposé d'ajouter 1 000 euros au compte des travaux du restaurant scolaire et de compenser en enlevant 1 000 euros à l'opération de la Crenille ce qui la ramènerait à 57 720 euros. L'installation des sanitaires au restaurant scolaire doit bénéficier d'une aide dans le cadre de l'enveloppe de solidarité. Mais cette recette n'est pas inscrite au budget tant que nous ne sommes pas sûrs du montant : les travaux présentés comprenaient la réfection d'une partie de la toiture, opération non réalisée en 2019.

Les chiffres figurant sur l'estimation à fin 2019 diffèrent en ce qui concerne l'opération de la Crenille. En effet, il n'est pas prévu de dépenses significatives en 2019, faute d'avoir encore les retours sur la consultation lancée. Par ailleurs, il est rappelé que le budget contient en recette d'investissements l'excédent reporté de l'année en cours, alors que dans les comptes administratifs qui constatent l'exécution budgétaire, cet excédent n'est pas reporté.

Après cet exposé, les modifications budgétaires ci-dessous sont proposées au Conseil :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Opération 70 Voirie compte 2315	35 000			
Opération 70 Voirie compte 21571		12 400		
Opération 129 La Crenille compte 2315		10 400		
Compte 2088 Autres immobilisations incorporelles		3 500		
Opération 127 Restaurant scolaire compte 2313	1 000			
Opération 70 Voirie compte 1323 subventions			9 700	
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>	<b>26 300</b>	<b>9 700</b>	

A l'unanimité, elles sont approuvées par le Conseil Municipal et seront inscrites dans le budget primitif conformément à l'état ci-dessous.

**BUDGET GENERAL - DM N° 03-2019**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1323-70 : VOIRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 700,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 700,00 €</b>
D-2088 : Autres immobilisations incorporelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21571-70 : VOIRIE	12 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>12 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-127 : CHAUFFAGE RESTAURANT SCOLAIRE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-129 : AMENAGEMENT LA CRENILLE	10 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-70 : VOIRIE	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>26 300,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 700,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 700,00 €</b>		<b>9 700,00 €</b>

**3 – INFORMATION SUR LA CONSULTATION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TERRAINS DE LA CRENILLE**

Dans le cadre de la mission confiée à Epures par DCM du 11 Janvier 2019 pour l'aménagement des terrains de la Crenille, le cahier des charges proposé en décembre 2018 a été déposé le 26 août sur le site des marchés publics pour consultation. Le délai de la consultation va jusqu'au 20 Septembre prochain. Pour information, à ce jour 20 entreprises ont retiré le dossier.

**4– ASSAINISSEMENT**

**A - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN MARCHE D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION/REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF A CARIBOLLE**

Bernard Charmillon expose que dans la liste des endroits où se trouvent plusieurs maisons mal ou pas assainies figure le hameau de Caribolle. La complexité des limites de propriété à cet endroit rend très difficile l'installation d'assainissements individuels et plusieurs propriétaires n'ont pas pu trouver pour le moment de solution satisfaisante.

La recherche de l'installation d'un assainissement collectif apporterait une solution à ce problème. L'opération n'est pas aisée en raison des différences de niveaux pour le raccordement à la station actuelle.

Aussi est il proposé de lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception puis l'éventuelle réalisation d'un assainissement collectif :

- conception des systèmes possibles, notamment raccordement au réseau existant, construction d'une installation spécifique,
- chiffrage des différentes solutions avec avantages et inconvénients
- le cas échéant et si la commune retient l'une des solutions et décide sa réalisation, assistance à la commune dans l'élaboration des marchés de travaux, le lancement de la procédure y compris examen et classement des offres, et le suivi des travaux.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

**Le Conseil municipal réunit le 6 septembre 2019, informé de la problématique d'assainissement rencontré dans le hameau de Caribolle, décide le lancement d'une consultation pour l'attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant notamment les éléments suivants :**

- **conception des systèmes possibles, notamment raccordement au réseau existant, construction d'une installation spécifique,**
- **chiffrage des différentes solutions avec avantages et inconvénients.**
- **le cas échéant et si la commune retient l'une des solutions et décide sa réalisation, assistance à la commune dans l'élaboration des marchés de travaux, le lancement de la procédure y compris examen et classement des offres, et le suivi des travaux.**

**Le Conseil donne tous pouvoirs au maire pour lancer la consultation.**

## **B – REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT POUR LES PARCELLES 433 ET 434 A LA CRENILLE**

Bernard Charmillon rappelle que le 5 avril dernier, le Conseil a décidé de procéder au raccordement à l'assainissement collectif de la parcelle 433, entre le chemin des Roches et l'Ancienne Route Nationale.

Après discussion avec les entreprises, il a été décidé de faire ce raccordement en rejoignant directement la canalisation située sous l'Ancienne Route Nationale. En effet, le passage sous le chemin des Roches est très difficile en raison de la présence de plusieurs réseaux (gaz, eau potable) sur une surface restreinte.

Trois entreprises ont été consultées. Deux devis ont été obtenus :

- JULIEN TERRIER 9 876 euros TTC
- DELOMBRE CYRIL 10 401,18 euros TTC

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué, il est apparu au cours des observations faites pour ce raccordement que le tabouret de sortie d'eaux usées de la parcelle 434 (maison Grasset) était relié aux eaux pluviales. Il s'agit d'une erreur de la commune, et celle-ci doit la corriger. Malgré nos demandes nous n'avons reçu qu'un seul devis pour ces travaux :

- JULIEN TERRIER 3 414 euros TTC

La jonction de la parcelle 434 se fera dans le même regard que celle de la parcelle 433, mais en raison de la faiblesse de la pente il faut faire deux traversées et deux jonctions.

Il est proposé de retenir les deux propositions de JULIEN TERRIER, moins cher sur la parcelle 433 et seul à avoir répondu pour l'autre partie des travaux et de lancer les travaux dès que possible.

Après cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

**Le Conseil municipal réuni le 6 septembre 2019, après avoir rappelé sa décision du 5 avril 2019 de procéder au raccordement de la parcelle 433 à l'assainissement collectif, connaissance prise des devis reçus, retient le devis de JULIEN TERRIER pour 9 876 euros, avec pose de 8 tabourets (4 eaux pluviales et 4 eaux usées) pour les 4 parcelles constructibles à créer sur la parcelle 433 et raccordement aux réseaux situés sous l'Ancienne Route Nationale. Le raccordement des tabourets situés en bordure de parcelle 433 côté Ancienne Route Nationale aux parcelles constructibles sera à la charge des pétitionnaires et/ou du propriétaire selon leurs accords privés. Par ailleurs, le Conseil décide de procéder aux travaux de raccordement de la parcelle 434 à l'assainissement collectif en corrigeant l'erreur de raccordement faite depuis des années. Il retient le devis de JULIEN TERRIER pour 3414 euros TTC. Ces travaux seront inscrits au budget assainissement en investissements au compte 2315.**

### **C) INFORMATION SUR L'ASSAINISSEMENT DES TREVES**

Jean-François Neyrand informe le conseil qu'un arrêté de mise en demeure des propriétaires des 3 logements situés sur le chemin des Trêves à Fourneaux a été pris le 24 juillet 2019 : par cet arrêté les propriétaires sont mis en demeure Fourneaux sont mis en demeure de prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer tous les risques de pollution de l'environnement et les dangers de sécurité sanitaire, en réalisant une ou des installations d'assainissement non collectif conformes aux normes et règles.

Ils disposent d'un délai de 45 jours à compter de la notification pour faire les travaux. Jean François Neyrand rappelle les motivations de l'arrêté exposées dans le texte de l'arrêté.

Jean-François Neyrand indique qu'une autre arrêté a été pris par le Préfet de la Loire pour des raisons de sécurité sur l'une des trois maisons.

## **5 - VOIRIE**

### **A – INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE GOUDRONNAGE REALISES PENDANT L'ETE**

Paul Chenaud et Jean-François Neyrand exposent que les travaux des chemins des Coines et de Viremoulin ont été bien réalisés pour un montant de 34 263€ TTC. Les conseillers qui empruntent les chemins refaits marquent leur satisfaction de la qualité de réalisation des travaux.

## **B - DECISION SUR L'AMENAGEMENT EN BORDURE DU CHEMIN DE PASSINGE**

Paul Chenaud rappelle que dans sa réunion du 5 Avril dernier, le Conseil avait approuvé l'extension de l'éclairage public sur le chemin de Passinge entre le chemin de l'An 9 et la route de Chirassimont. La réfection de l'accotement ne peut se faire qu'après les travaux d'extension. Des devis ont été demandés pour cette réfection : un devis a été présenté par JULIEN TERRIER pour un montant de 5 921,53 euros, y compris apport des matériaux nécessaires. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la réfection de l'accotement côté éclairage et approuve à l'unanimité le budget présenté par JULIEN TERRIER pour 5 921,53 euros. Le montant sera imputé en fonctionnement sur la ligne 615231 Entretien et réparation voiries.

## **6- INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUX**

Monsieur Charmillon en charge du service enfance expose le fonctionnement de la commune avec l'AFR depuis la rentrée scolaire.

Accueil loisirs du matin : 2 personnes

Accueil loisirs après le repas de midi : 4 personnes et 4 personnes pour le repas + la responsable de la cuisine

Accueil loisirs du soir : 2 personnes

Pour information, Coralie et Annie ont été nommés stagiaires à temps plein dans le personnel communal.

Remarque Restaurant Scolaire : le conseil décide de réaliser avec le personnel communal la peinture de la porte d'entrée en bois, celle des volets, et la peinture du couloir d'entrée. Ces travaux peuvent être faits pendant l'hiver. Par ailleurs, Bastien Chaise va faire chiffrer le coût d'une moustiquaire sur une des fenêtres de la cuisine pour éviter la pénétration des insectes à la saison chaude.

## **7 – INFORMATION SUR L'URBANISME**

Le projet de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avance de sorte que le Conseil Copler puisse se prononcer en décembre. L'objectif est qu'il soit opérationnel fin 2020.

En ce qui concerne Fourneaux, dans la préparation en cours, les choix exprimés par le Conseil Municipal ont été respectés.

La zone AU (à urbaniser) comprendra les 2/3 des terrains acquis par la commune à la Crenille et la parcelle 433 appartenant à Mr Noyel et située entre l'Ancienne Nationale et le haut du chemin des Roches et la Grande Rue.

Toutefois, seuls seraient constructibles pendant la durée du PLUI les terrains classés Aur, c'est-à-dire parcelle 433 entre le chemin des Roches et l'ancienne RN7 et le haut des terrains que la commune a acquis.

Un emplacement réservé sera inscrit sur les deux parcelles en haut des terrains de la commune pour permettre la création d'une voirie éventuelle entre le chemin des Roches et la montée des Tisserands. Cette inscription gèle la possibilité de constructions ou de cession de la partie inscrite sauf dérogation de la commune.

La partie potentiellement humide des terrains de la commune sera classée en zone N (zone naturelle).

Un tramage particulier sera créé sur les jardins situés entre l'église et les terrains acquis par la commune pour que ces surfaces soient maintenues en jardin comme le Conseil l'a souhaité.

Certaines communes verront des limites à la construction inscrites jusqu'à la réalisation de travaux d'assainissement (réseaux ou station). Ce n'est pas le cas de Fourneaux dont la station est correctement dimensionnée. Bien évidemment, les terrains communaux devront être reliés aux réseaux existant sous le chemin de La Font dans le cadre de leur aménagement. Mais ce point ne constitue pas une limite inscrite sur les cartes.

La Copler va adresser aux communes pour leurs conseillers et aux conseillers communautaires la dernière circulaire établie par le Gouvernement sur la consommation foncière. Cette circulaire donne aux préfets mission de vérifier que les développements prévus se font en limitant au maximum la consommation foncière pour conserver un maximum de zones agricoles, forestières et naturelles. Cette circulaire va accentuer la pression des services de l'Etat sur la Copler et les communes dans la préparation du PLUI.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

### **ENTREPRISE HUGO TAG**

Jean-François Neyrand n'a pas d'information officielle sur les intentions de HUGO TAG. Une réunion COPLER DDT sur le sujet de l'alimentation en eau est prévue le 12/9. Hubert Roffat et Jean-François Neyrand évoqueront également ce point.

### **MJC**

Des devis de remise en état ont été demandés. Bastien Chaize relance les entreprises pour avoir une réponse.

### **SALLE DE L'AN 9**

Bastien Chaize et Jean François Neyrand ont rencontré Mathieu Dumas, président du club de Basket et ont pris connaissance des problèmes techniques rencontrés dans la salle de basket:

- problématique du revêtement de sol. Un contact sera pris avec une personne capable d'analyser le problème du gonflement du revêtement. Et des devis de changement du revêtement seront demandés.

- éclairage plafond: plusieurs rampes d'éclairage ne fonctionnent plus. Le SIEL fait une étude, dans le cadre de sa mission SAGE confiée par la commune, et prépare un projet. Il faudra probablement changer l'ensemble de l'éclairage avant la fin de l'année 2019.



- 3 hublots sont cassés. Ils sont cassés de l'extérieur, sans doute par des jets de pierre. Il est inutile de les changer sans avoir mis une protection extérieure.

- problème de transparence de la vitre entre le hall et la salle de Basket. La solution serait le changement de l'équipement. Nous avons un devis. Compte tenu de la taille, le coût n'est pas négligeable. A regarder en novembre en fonction des dépenses lancées sur les bâtiments.

- odeur dans les douches : bien faire nettoyer systématiquement le regard dans les vestiaires, à la sortie de la salle et sous le lavabo par le cantonnier. Peut être envisager de mettre un système faisant office de siphon dans le regard des vestiaires.

- réfrigérateur de la salle: il semble ne faire que peu de froid ; l'entreprise Patay passera en venant au Restaurant scolaire. A surveiller

#### TAG SUR LA GRANDE RUE

Jean François Neyrand indique qu'il a déposé plainte au nom de la commune pour les tags qui se sont fait dans la commune à la fin du mois d'août. C'est la 2<sup>e</sup> fois ; la 1<sup>ère</sup> a eu lieu en Novembre 2018.

#### PARKING DU NOUVEAU CIMETIERE

Il a été signalé une augmentation d'ambrosie sur le parking du nouveau cimetière. Le cantonnier ira couper les pousses sur la partie communale

#### AVANCEMENT COMMERCE

Les travaux avancent et l'ouverture est prévue entre le 16 et 20 Septembre. L'exploitante du commerce est confrontée aux différentes difficultés liées à la reprise d'un fonds. La dernière en date est l'interruption de la ligne téléphonique par l'opérateur sans préavis à la commune.

Tous les points ayant été traités, la séance est levée à 23h30.